



semble avoir été mise à profit. Seuls sont présentés à Calais, en 1876, les matériels de 155 mm établis par la Commission d'étude des bouches à feu, par le lieutenant-colonel de Lahitolle et par le commandant de Bange.

À la suite de ces essais, à la séance du 20 février 1877, le Comité propose d'adopter le canon de 155 mm de Bange avec son obus ordinaire, de faire étudier pour cette pièce des modèles d'obus à balles, des projectiles de rupture et de poursuivre les études d'affûts de siège et de place pour ce canon.

Le 19 juin 1877, le Comité est d'avis de faire construire de suite, 100 spécimens d'affûts de siège du modèle de Bange, essayé avec succès à Calais et de mettre à l'étude un affût de place de 155 sur grand châssis. Enfin, le 27 novembre 1877, le Comité apprend, par une dépêche du Ministre de la Guerre, qu'une commande de 300 affûts pour canons de 155 a été passée.

Pour ce qui concerne les pièces de 120 millimètres, à la séance du 31 mars 1876, le Comité examine un rapport de Calais sur les essais des deux canons, entièrement en acier, qui se sont bien comportés lors des essais. C'est lors de la séance du 29 novembre 1878, qu'est proposée l'adoption du canon de 120 millimètres de Bange dont l'adoption sera approuvée par le Ministre le 9 décembre 1878.

Les pièces de 120 et de 155 millimètres long étaient destinées principalement au tir de plein fouet et, accessoirement, au tir plongeant à charges réduites. La puissance des canons de Bange sera notablement accrue par l'emploi de la poudre B pour les charges propulsives et de la mélinite pour la charge explosive des obus. En outre, les modes de tir évolueront avec l'introduction du tir indirect ou défilé [masqué], que permet l'emploi du goniomètre et du niveau modèle 1888.



Canon de 155 millimètres long, modèle 1877 — Le canon de 155 millimètres long (système de Bange), adopté en 1877 et ainsi nommé parce que le diamètre de l'âme entre les cloisons est de 155 millimètres, est une bouche à feu en acier, rayée à droite (48 rayures progressives), se chargeant par la culasse, pesant environ 2530 kilogrammes. Un tir de plein fouet est réalisé à la charge maxima de 9 kilogrammes (poudre SP<sub>1</sub>) pour un projectile de 40 kilogrammes dont la vitesse initiale est alors de 464 mètres par seconde. La portée maxima de 9100 mètres correspond à un angle de tir de 28°, angle de tir limite que permette l'affût de 155 reposant sur un sol horizontal. Les tables de tir sont graduées jusqu'à 10000 mètres, portée correspondant à l'angle de tir de 36°30', que l'on ne peut donner à la pièce qu'en enterrant la crosse de l'affût.

Nomenclature de la bouche à feu — Le canon de 155 millimètres se compose de deux parties principales : Le *corps du canon*, - et le *mécanisme de culasse*.

Le *corps du canon*, dont les diverses parties portent les mêmes noms que les portions correspondantes du canon de 120 millimètres, est formé d'un tube en acier fondu, martelé foré et trempé à l'huile, et de deux rangs de frettes posées à chaud qui en renforcent la partie postérieure seulement.

Il n'avait pas, en effet, paru nécessaire tout d'abord de renforcer la volée de cette bouche à feu dont les

Canon de 155 mm long. Mod<sup>e</sup> 1877.



Tube de 155 mm M<sup>e</sup> 1877 de

Chambre de la pièce de 155 mm de Bange M<sup>e</sup> 1877

(in Plessix - 1886. © Coll. Balliet)

